Secteur Tourisme et Hôtellerie dans la Région

SOMMAIRE ....**Erreur ! Signet non défini.**
LISTE DES TABLEAUX 3
LISTE DES PHOTOS 3
LISTE DES FIGURES 3
INTRODUCTION 4
1. CADRE JURIDIQUE 4
1.1. Conventions internationales sur le tourisme 4
1.2. Textes nationaux pertinents 4
2. CADRE INSTITUTIONNEL 5
2.1. Le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) 6
2.2. Le Conseil National du Tourisme 6
2.3. La Commission Consultative sur le Tourisme 7
2.4. Les autres administrations publiques intervenant dans le tourisme 7
2.5. Les Offices de Tourisme 8
2.6. La coopération internationale 8
3. PATRIMOINE/POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD 9
3.1. Sites touristiques dans le Département du Logone et Chari 9
3.2. Sites touristiques dans le Département du Mayo Sava 11
3.3. Sites touristiques dans le Département du Mayo-Tsanaga 12
3.4. Sites touristiques dans le Département du Mayo-Danay 14
3.5. Sites touristiques dans le Département du Mayo-Kani 15
3.6. Sites touristiques dans le Département du Diamaré 16
4. FORME ET CIRCUITS DE TOURISME DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD 17
5. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE TOURISTIQUE 18
5.1. Offre culturelle 18
5.2. Offre hôtelière 19
5.3. Agences de tourisme dans la Région 21
6. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES LIEES AU TOURISME ET LA CULTURE 21
7. PROPOSITION DES STRATEGIES SUSCEPTIBLES D'AIDER A METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE A DES FINS DE DEVELOPPEMENT 23

SIGLES ET ABREVIATIONS

CITES	Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore Sauvage menacées d'extinction
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
ICCRCOM	Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels
ICOM	Conseil International des Musées
ICOSMOS	Conseil International des Monuments et des Sites
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINCULT	Ministère de la Culture
MINEFI	Ministère de l'Économie et des Finances
MINPLAPDAT	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINDEF	Ministère de la Défense
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINIMIDT	Ministère chargé de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINSANTE	Ministère de la Santé
MINT	Ministère des Transports
MINCOM	Ministère de la Communication
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NA	Non Autorisé
NC	Non Classé
OCI	Organisation de la Conférence des Pays Islamiques
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONT	Office National du Tourisme
STEP	Suistanable Tourism as tool for Eliminating Poverty
SNV	Société Néerlandaise des Volontaires
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WWW	World Wide Fund
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : *Principales administrations publiques et leurs domaines d'intervention* 7
Tableau 2 : *Sites touristiques dans le Département du Logone et Chari*.....10
Tableau 3 : *Sites touristiques dans le Département du Mayo Sava*.....11
Tableau 4 : *Sites touristiques dans le Département du Mayo-Tsanaga* 13
Tableau 5 : *Sites touristiques dans le Département du Mayo-Danay* 14
Tableau 6 : *Sites touristiques dans le Département du Mayo-Kani* 15
Tableau 7 : *Sites touristiques dans le Département du Diamaré* 16
Tableau 8 : *Principaux festivals culturels de la Région de l'Extrême Nord*.....19
Tableau 9 : *Répartition des établissements hôteliers par Département et par catégorie* 20
Tableau 10 : Agences de tourisme dans la Région.....21
Tableau 11 : *FFOM liées au tourisme et la culture*.....21

LISTE DES PHOTOS

Photos 1: Faune *10*
Photos 2: Massif Kapsiki *13*
Photos 3 : Chefferie traditionnelle *18*
Photos 4 : Chefferie traditionnelle *18*
Photos 5: *19*

LISTE DES FIGURES

Figure 1 20
Figure 2: Evolution du chiffre d'affaire et impôts du secteur hôtelier dans la Région entre 2009 et 2017 20

INTRODUCTION

Dans l'optique de l'atteinte des objectifs de croissance et d'emploi, le gouvernement compte sur plusieurs secteurs stratégiques parmi lesquelles le tourisme. L''objectif de ce secteur est de doubler l'effectif annuel de touristes extérieurs à l'horizon 2035. Plusieurs mesures sont envisagées par le gouvernement, on peut citer entre autre le renforcement dispositif institutionnel de promotion du tourisme, en tenant compte des compétences des lois et dispositions reconnues aux collectivités territoriales décentralisées en la matière. Quant à l'approche marketing à déployer, il s'agit d'identifier/retenir un nombre restreint de sites touristiques à fort potentiel de développement puis de construire autour de ceux-ci des produits touristiques intégrés. Un code d'investissement touristique sera mis en place afin de stimuler l'investissement privé ainsi que la création d'emplois dans cette filière et des ressources budgétaires conséquentes seront dégagées pour financer l'effort d'accompagnement attendu de l'Etat. En outre, le Gouvernement prendra des mesures en vue de développer le tourisme intérieur. Le Cameroun bénéficie de potentialités touristiques énormes et très variées. Connu sous le nom de « l'Afrique en Miniature », il rassemble dans ses 475 442 km^2 l'essentiel de ce qui s'offre ailleurs en Afrique. Il a accueilli 912 000 touristes internationaux en 2014. Il est classé 25ème destination touristique en Afrique et 155ème dans le monde par le Bloom Consulting Brand Ranking, qui classe annuellement les meilleures destinations touristiques.

1. CADRE JURIDIQUE

En dehors des conventions internationales pertinentes en la matière, l'activité touristique au Cameroun est régie par plusieurs textes de lois.

1.1. Conventions internationales sur le tourisme

Le Cameroun est signataire de plusieurs conventions et traités internationaux dont les plus pertinents en rapport avec le tourisme comprennent :

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction(CITES) signée à Washington, D.C., le 03 mars 1973 ;
- les textes relatifs à la Charte du tourisme, au Code du touriste du 26 septembre 1985, au code mondial d'éthique du tourisme du 1er octobre 1999, élaborés par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et applicables au Cameroun en tant que membre de cette organisation.

Enfin, le Cameroun est membre des conférences des Ministres du Tourisme de la CEMAC et de l'OCI (Organisation de la Conférence des Pays Islamiques).

1.2. Textes nationaux pertinents

- **La Loi n°2016/006 du 18 avril 2016**

La Loi n°2016/006 du 18 avril 2016 est considérée comme la principale loi qui régit l'activité touristique au Cameroun. Cette loi est venue abrogée les dispositions de l'ancienne Loi n° 98/006 du 14 avril 1998 ainsi que son Décret n° 99/443 du 25 mars 1999 sur le même sujet.

En plus de déterminer les conditions d'exercice de l'activité touristique au Cameroun, la nouvelle loi de 2016 fait la distinction nette entre tourisme et loisirs. Cette distinction fait partie des principales nouveautés apportées par cette nouvelle loi. En effet, alors que dans l'ancienne loi, l'établissement de tourisme pouvait offrir des prestations de loisirs en plus de l'hébergement et la restauration, l'article 3 de la nouvelle loi exclu la possibilité pour un hôtel d'offrir des loisirs comme une boite de nuit par exemple. Cette activité est désormais considérée comme activité annexe à l'hôtel, et nécessite par conséquent une autre autorisation propre à l'activité de loisirs.

- **Les lois 2004 d'orientation de la décentralisation**

L'article 1 alinéa 2 de la constitution du 18 janvier 1996 consacre la république du Cameroun comme un Etat unitaire décentralisé. Fort de cette stipulation de la loi fondamentale, la Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 est venue

donner plus d'orientation sur cette décision qui conduit irréversiblement vers le transfert par l'Etat de certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées.

A la suite de la loi d'orientation de la décentralisation; d'autres dispositions légales sont venues clarifier les compétences éligibles, et le Tourisme fait partie des premières compétences transférées aux collectivités territoriales.

En effet, les articles 18 et 24 de la Loi 2004/019 fixant les règles applicables aux Régions et les articles 15 et 16 de la Loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes notent que les compétences ci-après sont transférées aux collectivités territoriales décentralisées :

- ✓ la mise en valeur de sites touristiques communaux ;
- ✓ la promotion du tourisme à l'échelle local ou régional ;
- ✓ la promotion de l'artisanat à l'échelle local ou régional ;
- ✓ la promotion et le développement des activités culturelles ;
- ✓ la création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal ou régional ;
- ✓ etc.

- **Le Décret N°2011/005/PM sur l'aménagement des sites touristiques par les communes**

Dans le cadre de l'opérationnalisation du transfert de la compétence tourisme, le Décret n°2011/005/PM du 13 janvier 2011 reste l'acte le plus concret au Cameroun à ce jour. Les dispositions de ce décret fixent les modalités d'aménagement des sites touristiques par les communes.

Ce décret a le mérite d'introduire la notion de classement des sites touristiques. Selon le niveau de compétence territorial, il permet de distinguer les sites touristiques d'intérêt local (communal), les sites touristiques d'intérêt régional (Région), et les sites touristiques d'intérêt national (MINTOUL).

Au sens du décret 2011/0005/PM du 13 janvier 2011, sont considérés comme sites touristiques communaux, ceux classés d'intérêt local, à savoir tout paysage naturel ou tout élément artificiel du patrimoine national présentant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue culturel, esthétique, historique, scientifique, légendaire, artistique, et qui est exploité et préservé pour l'intérêt du tourisme dans le ressort d'une commune. Selon ce décret, tout site peut être considéré comme touristique ; à condition qu'il soit déclaré comme tel et que la commune, la Région ou l'Etat s'engage à le préserver et à le valoriser dans l'intérêt du tourisme.

En son article 5, ledit décret, précise le champ de compétence des collectivités territoriales décentralisées en matière d'aménagement touristique de sites. Il note en effet que les collectivités sont compétentes pour engager des actions ci-après :

- ✓ l'inventaire des ressources, la délimitation et la sécurisation des sites touristiques ;
- ✓ la réalisation des voies d'accès, des pistes de vision, et de randonnée autour du site ;
- ✓ la réalisation d'infrastructures et d'équipements de base ;
- ✓ la signalisation interne ;
- ✓ l'acquisition d'équipements destinés à l'accueil et à l'hébergement des visiteurs.

2. CADRE INSTITUTIONNEL

Sur le plan institutionnel, le Ministère du Tourisme et des Loisirs joue le rôle de tutelle technique en matière de tourisme et loisirs. Le MINTOUL s'appuie sur des organes consultatifs que sont le conseil National du Tourisme et la commission technique nationale pour prendre des décisions utiles. Les collectivités territoriales agissent à leur tour dans la limite des compétences qui leur sont transférées.

2.1. Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)

Depuis sa création jusqu'à son érection en Département ministériel à part entière, l'administration en charge du tourisme a connu une évolution significative. Cette évolution est marquée par les étapes suivantes :

- Office National du Tourisme (ONT), créé par décret n°60/146 du 03 août 1960 ;
- Ministère de l'Information et du Tourisme créé en 1966 ; il a coexisté pendant 4 ans avec l'ONT ;
- Commissariat Général au Tourisme créé par Décret n°70/DF/279 du 12 juin 1970 ;
- Délégation Générale au Tourisme, créée par Décret présidentiel n°75/469 du 28 juin1975 ;
- Secrétariat d'État au Tourisme, créé par Décret présidentiel n°86/146 du 12 décembre1986 ;
- Direction Générale du Développement Touristique, créée en 1988 à la faveur d'une réorganisation du Gouvernement, son existence fut de courte durée ;
- Ministère du Tourisme, créé par Décret présidentiel n°89/676 du 13 avril 1989 ;
- Ministère du Tourisme et des Loisirs, créé par décret présidentiel 2011/408 du 9 décembre 2011.

Actuellement, l'organisation du Ministère du Tourisme au Cameroun est régie par le décret n° 2012/291 du 21 juin 2012. Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère du Tourisme dispose entre autres d'un Secrétariat Particulier, de deux (02) Conseillers Techniques, de deux inspecteurs généraux, d'une administration centrale, de services déconcentrés et de services extérieurs. Aux termes de ce décret, le Ministère du Tourisme et des loisirs est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du tourisme et des loisirs. A ce titre, il est chargé :

- de l'élaboration des projets de textes relatifs au tourisme, aux parcs d'attractions et aux parcs de loisirs ;
- de l'élaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme et des loisirs ;
- de la promotion du tourisme intérieur en relation avec les Administrations concernées ;
- de l'inventaire et de la mise en valeur des sites touristiques ;
- de l'inventaire et de la mise en valeur des parcs d'attractions et des parcs de loisirs ;
- du contrôle de la qualité de service dans l'hôtellerie, la restauration et les loisirs ;
- de la promotion des parcs d'attractions et des parcs de loisirs ;
- de l'élaboration des normes dans l'hôtellerie, la restauration et les loisirs ;
- du contrôle des établissements de tourisme, des parcs d'attractions et des parcs de loisirs ;
- du suivi de la formation en matière touristique et hôtelière en relation avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Par ailleurs ce département ministériel :

- assure la liaison entre le Gouvernement et les associations ou les organismes privés nationaux ou étrangers intéressés par le tourisme au Cameroun ;
- suit les activités de l'Organisation Mondiale du Tourisme et celles des organisations internationales de coopération en matière de tourisme et de loisirs en liaison avec les autres Administrations concernées ;
- exerce la tutelle sur les sociétés hôtelières à capital public et les établissements publics de formation touristique et hôtelière.

Ces différentes évolutions structurelles traduisent la volonté des pouvoirs publics de trouver la meilleure formule possible pour permettre au secteur touristique de contribuer efficacement au développement économique, social et culturel du Cameroun.

2.2. Conseil National du Tourisme

Créé par la Loi n° 98/006 du 14 avril 1998 et repris dans l'article 26 de la nouvelle loi N°2016/006 du 18 avril 2016, le Conseil National du Tourisme est chargé :

- d'étudier et de proposer au Gouvernement toutes mesures ou tous aménagements susceptibles de faciliter l'entrée et le séjour des touristes au Cameroun ainsi que leur sortie et leur sécurité ;
- d'émettre un avis sur toutes les questions dont il est saisi par le Ministre chargé du Tourisme ;

- de faire au Gouvernement d'une manière générale, toutes les propositions ou recommandations concourant au développement du tourisme, notamment en ce qui concerne la promotion des investissements, l'organisation, les aménagements et le partenariat touristiques.

2.3. Commission Consultative sur le Tourisme

Créée auprès du Ministre chargé du Tourisme par l'article 3 du décret N° 99/443/PM du 25 mars 1999 sur la dénomination de commission technique et repris dans l'article 10 de la nouvelle loi 2016/006 du 18 avril 2016 sous la dénomination de « Commission consultative », cette Commission d'envergure Nationale est chargée :

- d'examiner et d'émettre un avis sur les demandes de construction, d'extension, d'ouverture ou d'exploitation d'un établissement ou d'une agence de voyage ;
- de statuer sur les demandes relatives à l'exercice de la profession de guide de tourisme, à l'aménagement et à l'exploitation d'un site touristique, ainsi qu'à la suspension.

Il existe d'autres cadres de concertation tels que :

- le comité de pilotage du projet d'élaboration du manuel de procédures administratives ;
- le comité technique d'élaboration du Compte Satellite du Tourisme ;
- le comité national de concertation pour le développement de l'écotourisme ;
- le comité scientifique national de la mise en œuvre du projet de tourisme culturel « La Route de l'Esclave ;
- le Comité de mise en œuvre de l'extension du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde au Ministère du Tourisme.

2.4. Autres administrations publiques intervenant dans le tourisme

Le tableau 1 illustre la liste des administrations publiques dont les activités interfèrent dans le domaine du tourisme.

Tableau 1**:** *Principales administrations publiques et leurs domaines d'intervention*

Désignation de l'administration	**Domaines d'intervention**
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du développement durable (MINEPDED)	Gestion des aires protégées
Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	Gestion des forêts, de la faune, des aires de conservation, de la chasse et de l'exportation des trophées
Ministère des Art et de la Culture (MINAC)	Inventaire des principales activités culturelles et promotion de la culture nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)	Formation et perfectionnement en matière de tourisme
Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)	Formation et perfectionnement en matière de tourisme
Ministère des Finances (MINFI)	Fiscalité du tourisme, compte satellite du tourisme, douane et change
Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT)	Programmation des investissements, de l'aménagement du territoire (zones d'aménagement touristique)
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	Exportation des denrées alimentaires Amélioration du cadre de vie en milieu rural
Ministère de la Défense (MINDEF)	Sécurité des personnes et des biens (touristes)
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINAT)	Tutelle des collectivités locales qui assurent la mise en place des offices de tourisme
Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)	Sécurité des personnes et des biens, contrôle des arrivées aux frontières, délivrance des visas aux postes frontières
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)	Exportation des objets d'artisanat
Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	Activités commerciales
Ministère chargé des mines, de l'Industrie, et du Développement Technologique (MINIMIDT)	Code des investissements
Ministère de la Santé (MINSANTE)	Conformément à la loi cadre n°96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé, le Ministère de la Santé

	s'occupe de la couverture sanitaire du territoire, de la mise en œuvre d'une politique de médecine préventive par la promotion de l'hygiène, l'assainissement de l'environnement, l'éducation sanitaire et la vaccination
Ministère des Transports (MINT)	Fixation des tarifs de transport, tutelle des ADC, chartérisation
Ministère de la Communication (MINCOM)	Éducation touristique des populations/campagnes médiatiques de sensibilisation des populations, promotion du tourisme
Ministère des Relations Extérieures (MINREX)	Délivrance des visas d'entrée au Cameroun, communication des informations sur le Cameroun aux touristes
Ministère des Travaux Publics (MINTP)	Désenclavement des zones et sites touristiques
Ministère des Domaines, du cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	Problèmes domaniaux et fonciers
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)	Recherche et vulgarisation à travers ses instituts spécialisés (IRAD, IRZ…)

Cette liste qui n'est pas exhaustive montre à suffisance que le tourisme est une activité transversale dont le développement nécessite une synergie avec plusieurs autres administrations et institutions. C'est dire le rôle important que doit jouer le Conseil National du Tourisme.

2.5. Offices de Tourisme

Fort de la décentralisation, de la compétence tourisme, la loi a donné la possibilité aux collectivités territoriales de créer des offices de tourisme pour assurer les missions d'accueil, de promotion et de développement touristique dans leurs territoires de compétence.

Ces structures régionales, communales et privées sont les instruments d'un partenariat propice au développement touristique local. Il n'existe à l'heure actuelle que trois offices communaux actifs à savoir celui de Dschang grâce à l'appui de la ville de Nantes en France, celui de Kribi et de Buéa (Mt CEO). Les syndicats d'initiative quant à eux ne sont pas développés bien que représentant les capacités du secteur privé.

2.6. Coopération internationale

Le Cameroun collabore avec plusieurs institutions internationales au rang desquelles L'Organisation Mondiale du Tourisme, le Commonwealth, la GIZ, la SNV, etc.

Créée le 02 janvier 1975, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) est une institution spécialisée du système des Nations Unies en charge du Tourisme.

Elle a pour objectif fondamentale de promouvoir et de développer le tourisme en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits et libertés humaines fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion

Le Cameroun en tant que membre effectif de l'OMT depuis sa création, a régulièrement bénéficié de ses missions d'appui sectoriel. Elle a notamment appuyé le Cameroun dans le cadre du programme STEP (SustainableTourism as a tool for EliminatingPoverty).

La coopération allemande à travers la GIZ a apporté un appui considérable en vue de l'inventaire des sites touristiques. Dans les années 2000, elle a contribué à l'élaboration du document de stratégie pour le développement du tourisme au Cameroun. Il en est de même de la Stratégie Nationale de Développement de l'Ecotourisme en 2003.

La coopération avec la Société Néerlandaise des Volontaires (SNV) est effective à travers son appui financier et technique pour l'étude de faisabilité, première étape de la mise en œuvre du projet de développement du site touristique d'Ebogo. Elle a réalisé en mars 2000 une étude sur la situation du tourisme et les potentialités

écotouristiques dans la province du Nord, ceci dans le cadre du programme Biodiversité (Cameroun-composante savanes volet SNV/Eco – Développement)

Par ailleurs, le Cameroun a passé des accords de coopération avec les gouvernements marocain et tunisien. Un accord de jumelage a également été signé entre l'École d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC (ancienne ENAHT) et l'Institut Supérieur d'Hôtellerie de SIDI DHRIF en Tunisie.

Mais, de manière générale, l'actualité est marquée par l'effectivité de la décentralisation de la compétence tourisme au Cameroun ; laquelle est sujette à équivoque. Pour la plupart des Maires du Cameroun, la décentralisation de la compétence tourisme n'est pas effective dans la mesure où le transfert des compétences ne s'est pas toujours accompagné du transfert de ressources tel que prévu par la réglementation. Selon eux, en l'absence de moyen, les collectivités ne peuvent pas encore prétendre faire du tourisme un projet structurant, susceptibles de créer de nouvelles sources de richesses et d'emplois. Ces derniers s'appuient notamment sur les dispositions de la Loi n°2004/017 d'orientation de la décentralisation qui, en son article 7 stipule que « *tout transfert de compétence à une collectivité territoriale s'accompagne du transfert par l'Etat à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de la compétence ».*

Le tourisme étant une activité nouvelle, les services techniques des communes semblent peu outillés pour accompagner l'exécutif municipal dans le développement d'une économie touristique structurante.

Faisant suite à ces préoccupations, le Président de la république a bien noté dans son discours de fin d'année 2017 que des avancées significatives seront consenties pour consacrer l'effectivité de la décentralisation. Toute chose qui pourrait à coup sûr donner plus de moyens aux communes et aux Régions pour la promotion et le développement du tourisme.

L'organisation du secteur touristique au Cameroun au niveau national affecte les performances régionales et locales. La Région de l'Extrême-Nord Cameroun n'échappe pas à cette règle. Cependant, le potentiel touristique de la Région, l'action et la volonté des différentes parties prenantes ont contribué à faire de cette Région un territoire particulièrement attractif et volontaire sur le plan du tourisme.

3. PATRIMOINE/POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD

La Région de l'Extrême-Nord communément appelée «la plus belle des Régions» regorge un potentiel touristique exceptionnel. On peut noter son patrimoine naturel constitué des parcs nationaux (Waza, Kalamaloué), paysager (paysages lunaires des Kapsiki, Mont Rhumsiki, etc.), auxquels s'ajoutent le patrimoine bâtit et architectural.

Au total 79 sites touristiques sont répertoriés par la DR/TOUL (2017) et répartis dans les 06 Départements de la Région.

3.1. Sites touristiques dans le Département du Logone et Chari

Le Logone et Chari abrite les deux parcs nationaux de la Région à savoir le parc de Waza et Kalamaloué. Le PN Waza est à la plus célèbre réserve animalière du Cameroun. A côté des grands parcs nationaux, il existe 28 zones d'intérêt cynégétique (ZIC) dont 23 sont affermées aux guides professionnels de chasse. Le Safari de voiture y est pratiqué pour l'observation de la faune et de la flore, en effet il est impossible de se déplacer à pied dans le parc. Le parc est ouvert toute l'année, le nombre de visiteurs s'établit à environ 4 000 par an avec des pics entre janvier et mars (environ 450 visiteurs). 50% sont constitués par des non-résidents, 30% sont des résidents étrangers.

Les villages présents dans ce Département sont principalement regroupés en sultanat et sont liés à la culture Sao. Les palais construits en terre battue sur des superficies non négligeables, symbole vivant des kotoko descendant des Sao. Il existe également des Eco- musée, véritable creuset de la civilisation Sao Kotoko de Goulfey, Makari et Bodo de nombreux objets d'Art issus de la vannerie, poterie, forge, sculpture, maroquinerie, etc.

Photos 1: Faune

Tableau 2:*Sites touristiques dans le Département du Logone et Chari*

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Chefferies, Sultanats	Palais des sultans de kousseri, Logone Birni, Goulfey, Makari, Afadé, Woulki et Bodo	Tous les sultanats sont liés à la culture SAO. Ils ont tous un palais construis en terre battue sur des superficies non négligeables, symbole vivant des kotoko descendants des SAO.	Ils sont tous situés dans les cités qui portent leurs noms.	Accès très difficile en saison de pluies sauf kousseri qui est accessible en toute saison.
Parc Nationaux	Parc National de Waza	170.000 ha, réserve de biosphère, regorge plusieurs espèces animales et a une très grande renommée.	120 km de Maroua et 147 km de kousseri, partage une grande frontière avec la route Nationale N° 1.	Partie boisée praticable en toute saison, alors que celle du yaéré n'est praticable qu'en saison sèche.
	Parc National de Kalamaloué	45.000 ha, pas assez pourvu en espèces animales	15 Km de kousseri	En situation inquiétante, car ses richesses fauniques ont été presque décimées par les braconniers, conséquences de la guerre du Tchad.
Musées	Musées des Arts et tradition Kotoko de Goulfey, Makari et Bodo	Eco- musée, véritable creuset de la civilisation SAO KOTOKO de Goulfey, Makari et Bodo. Architecture unique en son genre, faite à base de la terre battue. Présence de nombreux objets d'Art issus de la vannerie, poterie, forge, sculpture, maroquinerie, etc.	Musée Goulfey à 50 Km de kousseri, Musée Makari à 120 Km de kousseri et Musée Bodo à 75 Km de kousseri.	Accès difficile en saison de pluies et très facile en saison sèche.
Culturel	Village Darak	Village des pêcheurs nigérians et camerounais, cette partie du territoire a été rétrocédée au Cameroun le 08/12/2003. Son habitat est hétéroclite et construit en matériel précaire. C'est un village cosmopolite où cohabitent camerounais, nigérians, nigériens,	Dans l'arrondissement de Darak à 18 Km de du chef-lieu de l'arrondissement de Hilé- Alifa	Accès très difficile en saison des pluies.

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
		burkinabés, maliens, ghanéens, tchadiens…		
Autres sites	Les iles de Koffia et les abords du Lac Tchad	Les eaux du Lac regorgent beaucoup d'espèces de poissons. Région très riche en culture. (population cosmopolite en provenance des pays limitrophes du Lac Tchad et de l'Afrique de l'Ouest).	Arrondissement de Blangoua, Hilé- Alifa et Darak	Accès très difficile en saison des pluies.
	Pont du NGUELLI	Relie kousseri à Ndjamena (pont frontalier). Long d'environ 100m. le trafic est très dense	Kousseri	Accès facile en toute daison.
	Plantation des Rôniers	Dense et attrayante d'environ 10 ha son exploitation sert de support dans la confection des toitures de maisons	Arrondissement du Logone Birni à 5 Km de la ville de Logone	Bien entretenue, accès difficiles en saison des pluies.
Marchés	Marché Mada	Abondance des produits agricoles et manufacturés (le naira est la monnaie d'échange)	Dans l'arrondissement de Makari à 7 Km de la ville de Makari	Accès très difficile en saison des pluies.
	Marché de kousseri	Grand centre commercial dans la sous-Région. Ville limitrophe avec la capitale du Tchad.	Dans la ville de kousseri	Accès facile en toute saison
	Marché de Blangoua	Spécialisé dans la vente du poisson	Dans la vile de Blangoua en bordure du fleuve Chari	Accès très difficile en saison des pluies

Source : DR/TOUL, 2017

3.2. Sites touristiques dans le Département du Mayo Sava

Limitée au nord par la ville de Mora, à l'Ouest par le territoire des Podoko, à l'Est par les cantons de Djoundé et Mémé, au Sud par les cantons d'Ouldémé et Warba, la chefferie de Mora Massif est une Région composée essentiellement de montagnes. Cette chefferie renferme beaucoup de curiosités qui peuvent attirer les touristes. Entre autres : le Palais du Chef en montagne, le tombeau de Fari le «conquérant mystérieux», les quartiers généraux des Français, Anglais et Allemands lors de la 1ère guerre mondiale 1914-1918, les tombeaux des officiers et les fosses communes des forces sus-citées, la grotte de N'dala, le Tombeau du Sultan Illiassa, le Sorcier Guérisseur de Montagnes « AGOULA», la Mare de Djoué, les Ruines du Palais de May Oumar (bâtisseur du Palais du Sultan de Mora), le champ de tir et le centre de loisirs des allemands, la vue panoramique du paysage de Mbirmé, la piste accidentée de Dorossé, etc. C'est aussi la vie au quotidien des peuples de cette « Oasis » à travers la richesse de leurs traditions, leurs us et coutumes, leur répertoire musical. C'est surtout le résumé de la première guerre mondiale dans la Région de Mora Massif, la beauté du paysage et de ses hommes, les cultures des montagnes, les tombeaux en pierre.

Tableau 3 **:** *Sites touristiques dans le Département du Mayo Sava*

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Palais	Palais du Chef d'Oudjila	Architecture de l'Afrique antique restée intacte face aux agressions mondaines. Symbole vivant du peuple Podoko. Présence du groupe de danses des rênes très riche en son et couleur. Chef polygame avec 50 épouses et 100 enfants	Arrondissement de Mora et à 12 km de la ville de Mora	Existence d'un centre touristique œuvre du MINTOUR. Accès pénible en saison des pluies.

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
	Palais du sultan de Mora	Très riche en objets anciens. Récipients du 18eme siècle arrachés aux guerriers du conquérant Rabah. Présence des armes à feu, héritage colonial des allemands. On y trouve aussi deux tombes des allemands.	Ville de Mora	Accès facile en toute saison
Chefferies	Chefferie Mora-Massif	Vestige des Timora, peuple des montagnes avoisinant la ville de Mora	A 1800m de la National N° 1 de Mora	Accès difficile en toute saison
	Chefferie Tokombéré	Vestige de la civilisation locale	Dans l'arrondissement de Tokombéré	Accessible en toute saison
Marchés	Marché de Mora	Diversités des costumes des visiteurs venus vendre ou acheter les produits agricoles ou manufacturés	Dans la ville de Mora	Accessible en toute saison
	Marché de Mayo-plata	C'est un grand carrefour de la Région où les populations de provenance diverse viennent se ravitailler sans gêne de la viande fraiche de l'âne, du cheval et du chien.	A 15 km de Mora entre les arrondissements de Mora et Tokombéré.	Accès difficile en saison de pluies.
	Marché de Tokombéré	Lieu de rencontre et d'échange des populations environnants.	Dans la ville de Tokombéré	Accessible en toute saison
	Marché d'Amchidé	Marché cosmopolite et de négoce entre le Cameroun et le Nigéria	Dans l'arrondissement de Mora	Accessible en toute saison
Autres	Le col d'Oudjila	En lacet à travers la montagne, orné par endroits des tombeaux circulaires	Dans l'arrondissement de Mora	Accès difficile en saison des pluies.
	La montagne Baba Simon	Mont ayant abrité la 1ere guerre mondiale	Dans la ville de Mora	Nécessite un aménagement
	La grotte de N'dalla	Lieu de retranchement des soldats français pendant la 1ere guerre mondiale	Dans l'arrondissement de Mora	Accessibilité difficile
	Le site du sorcier Agoula	Procède à des consultations et traitements.	Arrondissement de Mora village de Doumé	Accessibilité difficile
	Les fosses communes	Lieux historique et dernière poche de résistance allemande où sont inhumés les victimes de la 1ere guerre mondiale	Dans l'arrondissement de Mora	Localisé par M. DEUTCHOUA Accès difficile

Source : DR/TOUL, 2017

3.3. Sites touristiques dans le Département du Mayo-Tsanaga

Le Paysage lunaire des Kapsiki site touristique majeure de la Région de l'Extrême-Nord se trouvent dans le Département du Mayo-Tsanaga. En langue locale, kapsiki veut dire « la montagne des siki ». Situé à 50 km de Mokolo, cette bourgade culmine à 1100m d'altitude, perdue dans un décor essentiellement composé de grands pitons volcaniques et d'aiguilles rocheuses. Bien que fréquenté depuis plusieurs décennies par les touristes, ce magnifique village est presque resté intact face à l'agression mondaine. Ses points attractifs sont : le pic à l'entrée du village, véritable merveille naturelle, le sorcier aux crabes qui prédit l'avenir de ses visiteurs à travers les mouvements des crabes, le centre des artisans d'où on peut assister à des séances de démonstration de tissage de coton. Plusieurs autres sites aussi impressionnants sont recensés dans ce Département. On peut citer entre autre le Palais du Lamido Goudal, le Barrage de Mokolo, le Marché de Mogodé, le Parc National de Mozogo-Gokoro.

Photos 2: *Massif Kapsiki*

Tableau 4 **:** *Sites touristiques dans le Département du Mayo-Tsanaga*

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Col	Col de Koza	Falaise spectaculaire sur une distance de 12 km très riche par son relief très accidenté dont les cases traditionnelles des montagnards se confondent aux terrasses des cultures et rochers. A mi-parcours de la falaise (Djinglya) un centre touristique est aménagé où on trouve un centre artisanal et un centre d'accueil	Arrondissement de Koza, route Koza-Mokolo	Route praticable en toute saison
Pics, Monts	Pic de RHUMSIKI	De très grande renommée dans le tourisme camerounais il est le plus spectaculaire dans la Région de Kapsiki. L'histoire et la culture du peuple riverain sont liées à ce Pic	Arrondissement de Mogodé à 50 km de Mokolo	Accessible en toute saison
	Montagne de ZIVER	Lieu de recherche de matière première pour ravitailler le haut fourneau	Arrondissement de Mokolo	Accessible en toute saison
Parc	Parc National de Mozogo- Gokoro	Parc extraordinaire de par sa richesse en espèces végétales et animales (serpents et singes) dans une Région sahélienne. 1400 ha et érigé en unité technique opérationnelle de 3e catégorie.	Route Mora-Mokolo dans l'arrondissement de Mayo- Moskota	Aucun aménagement n'a encore eu lieu
Marché	Marché de Tourou	Très riche en couleur et se tient tous les jeudis. Sa particularité réside en l'accoutrement des femmes qui portent des calebasses à la place des foulards avec les indices traduisant les catégories sociales de leurs porteuses. Coutumes ancestrales encore intactes.	Arrondissement de Mokolo	Praticable en saison sèche
Village	Village d'Amsa	Abrite les habitants techniciens de la ferraille, de la cire et débris de fer. C'est un village de forgerons qui sont craint à cause de leurs pouvoirs mystiques.	Arrondissement de Mogodé à 5 km de Rhumsiki	Accessible en toute saison
Paysage	Paysage lunaire des kapsiki	C'est un ensemble des plateaux allant de 800m à 1100m d'altitude d'où émergent des dykes volcaniques. Il ressemble à un paysage lunaire qualifié par l'explorateur André GIDE d'un des plus beaux paysages du monde. Ces pics ont l'aspect des champignons sur un plateau	A 20 km au sud de Mokolo dans l'arrondissement de Mogodé	Accessible en toute saison
Artisanat	Centre artisanal de Djingliya	C'est une coopérative des paysans encadrés par des prêtres de la mission catholique. C'est un foyer d'exposition et de vente d'objet d'art de la Région. Il a un centre de rafraîchissement et des cases de passages	A 15 km de la ville de Mokolo sur le col de Koza	Accès sans trop d'ennuis

Barrage	Barrage de Mokolo	C'est splendide ouvrage est comparable à une oasis en plein désert. Il ravitaille la Région des Monts Mandara où l'eau à une époque lointaine était semblable aux « larmes d'un chien »	A 7 km de Mokolo	Accessible en toute saison
Grotte	La grotte de kouva	Grande éminence architectural et artistique dont le relief est nettement remarquable à 1er vue sous forme de grotte. Ce sont les restes des œuvres d'anciens dont la mémoire reste gravée sur ces lieux. C'est aussi le lieu des cultes aux ancêtres	Dans l'arrondissement de Mayo- Moskota	Accessible en toute saison
Tour	Tour de « DIY-GI'D-BIY »	Châteaux en pierre sèche très spectaculaires construit autour du 15ème siècle ressemblant aux ruines du « Great Zimbabwe Civilisation ». Lieu de multiples recherches archéologiques.	A cheval entre les arrondissements de Koza et Mayo-Moskota	Accessible en toute saison
Chefferies	Palais du Lamido Goudal	Grenier de la tradition local.	Arrondissement de Mokolo	Accessible en toute saison
	Chefferie Mokolo	Siège de la culture des autochtones de la localité	Dans la ville de Mokolo	Accessible en toute saison
Marchés	Marché de Koza	Lieu d'échange de la Région	Dans le village de Koza	Accessible en toute saison
	Marché de Mogodé	Lieu d'échange de la Région	Dans le village de Mogodé	Accessible en toute saison
Autres sites	Le haut fourneau de Ziver de la plaine	Génie architectural local de nos ancêtres pour la transformation des cires	Arrondissement de Mokolo	Accessible en toute saison

Source : DR/TOUL, 2017

3.4. Sites touristiques dans le Département du Mayo-Danay

Le Département du Mayo-Danay chef-lieu Yagoua est située dans la partie appelée « bec du canard ». Il est considéré par plusieurs observateurs comme le grenier de la ville tchadienne Bongor située à 10 Km. Yagoua est à 210 Km environ de Ndjamena la capitale du Tchad. Parmi les sites touristiques présents dans ce Département, on peut citer le lac artificiel de Maga, le lac Guéré, la réserve de Kalfou.

Tableau 5 **:** *Sites touristiques dans le Département du Mayo-Danay*

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Lac	Lac artificiel de Maga	Avec une superficie de 20 000 ha, une digue longue de 27 km et 4 m de haut, ce lac est très riche en poissons. On note aussi la présence des troupeaux d'hippopotames.	Arrondissement de Maga. A 81 km de la ville de Yagoua et à 77 km de la ville de Maroua	En dehors de la retenue d'eau, ce site a une structure d'accueil : l'Hôtel Safari Danay très impliqué dans les activités touristiques. Accès difficile en saison de pluie.
	Lac de Guéré	Lac naturel s'étendant jusqu'au Tchad où il prend le nom de Fianga. Très riche en poissons et en hippopotames. Formant le bec du canard de Cameroun	Arrondissement de Guéré à 35 km de Yagoua	Route très dégradée et difficilement accessible en saison de pluie. Existence d'une structure d'accueil non fonctionnelle réalisée par le MINTOUR (deux boucacarous)
Habitat	Cases à obus de de Mourla	Architecture traditionnelle symbole du peuple Mousgoum. Très magnifique et unique en son genre	Arrondissement de Maga ; à 15 km de la ville de Maga.	
Chefferies	Palais du sultan de Pouss	Forteresse en terre battue et haut lieu de la tradition Mousgoum	A 89 km de la ville de Maroua et à 65 km de la ville de Yagoua	Accès difficile en saison de pluie

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Marchés	Marché à bétail de Gobo	L'un des plus grands marchés de bétail du septentrion spécialisé dans la vente des bœufs	Dans le village de Gobo	Accès très difficile en saison de pluie
	Marché de Doukoula	Lieu d'échange de la Région spécialisé dans la vente de la volaille (poulets, canards, etc…)	Dans le village de Doukoula	Accès très difficile en saison de pluie.
	Marché de Pouss	Lieu d'échange de la Région spécialisé dans la vente du poisson en provenance du lac de Maga et du fleuve Logone	Dans le village de Pouss	Accès très difficile en saison de pluie
Autres sites	Réserve de Kalfou	Aire protégée	Arrondissement de Kalfou	Elle est sinistrée de suite à d'un braconnage à outrance
	Rizière de Yagoua et de Maga	Vaste champ de culture du riz. Propriété de la SEMRY	Arrondissement de Yagoua et Maga.	Difficilement accessible en saison de pluie

DR/TOUL, 2017

3.5. Sites touristiques dans le Département du Mayo-Kani

Le potentiel touristique du Mayo- Kani est surtout marqué par la présence de la réserve de Ma Mbed Mbad. En effet la réserve de faune de Ma Mbed Mbed se singularise par son écologie unique dans une zone semi-aride qui fait partie des trois grandes zones écotouristiques du pays. L'aménagement de cette réserve a été amorcé. Elle fait d'ailleurs partie de l'un des projets pilotes que devra financer l'OMT dans le cadre du développement rural durable. Pendant la saison sèche, les animaux et les oiseaux qu'on rencontre couramment dans la réserve (antilope, cheval, elan, kob, damalisque, gazelle, biche, hyène, perdrix, autruche, pintade…) migrant vers la réserve de Binder au Tchad frontalière avec le Cameroun à la recherche de l'eau et à cause de l'action néfaste de l'homme, le braconnage.

Tableau 6 **:** *Sites touristiques dans le Département du Mayo-Kani*

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Pics	Dent de Mindif	Rocher en forme d'une dent très attrayant. Surplombant les villes environnantes de la Région	25 km de la ville de Maroua	Seul un parking a été construit au contre bas du mont par le MINTOUL
	Rocher de Missinguel	Site d'intérêt touristique. Zone mégalithique unique en son genre. Pierres superposées en anneaux	Arrondissement de Moutourwa. A 46 km environ de la ville de Maroua	Accessible en toute saison
Grotte	Grotte de Diguing	Passage souterrain reliant deux villages Bololo à Diguing. Long de 205 m environ	Arrondissement de Kaélé	Non aménagé accessible en toute saison
Lamidats	Palais du Lamido de Midjiving	Représentant du peuple Guiziga. Très riche en culture	Dans le village de Midjiving	Accessible en toute semaine
	Palais du Lamido de Lara	Haut lieu des traditions du peuple Moudang	Dans le village de Lara	Accessible en toute saison
	Palais du Lamido de Moutourwa	Haut lieu des traditions du peuple Guiziga	Dans le village de Moutourwa	Accessible en toute saison
	Palais du Lamido de Mindif	Lieu de référence des us et coutumes des Peuls	Dans le village Mindif	Accessible en toute saison
	Palais du Lamido de Guidiguis	Haut lieu des traditions du peuple Peul	Dans le village Guidiguis	Accessible en toute saison

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
	Palais du Lamido de Kaélé	Haut lieu des traditions du peuple Moudang	Dans la ville de Kaélé	Accessible en toute saison
	Palais du chef de Dziguilao	Lieu de référence des us et coutumes des Toupouri	Dans le village de Dziguilao	Difficile et accessible en toute saison
	Palais du Lamido de Moulvoudaye	Synthèse de la tradition et du modernisme avec un enclos des animaux sauvages	Dans la ville de Moulvoudaye	Chefferie bien nantie accessible en toute saison
	Palais du lamido de Boboyo	Haut lieu des traditions du peuple Moundang	Ville de Boboyo	Accessible en toute saison
Monts	Mont de Vengue à Lara	Donne une vue panoramique de la Région	Arrondissement de Kaélé	Accessible en toute saison
	Mont Boboyo	Donne une vue panoramique de la Région	Arrondissement de Kaélé	Accessible en toute saison
	Mont de Djaffaro	Espace non protégé très riche en espèces fauniques et flauristiques. Donne une magnifique vu panoramique sur la Région	Arrondissement de Kaélé	Accessible en toute saison, mais nécessite un aménagement.
Marché	Marché à bétail de Doumrou	Le plus grand marché spécialisé dans la vente de bétail et d'oignons	Arrondissement de Kaélé	Accès difficile en saison de pluie
Mare	Mare artificiel de Maguiémoring	Digue de 20 m de long et d'une superficie de 200 m^2 regorgeant des crocodiles.	Dans le village de Lara / Kaélé	Tarit en Février – Juin. Les crocodiles pour survivre s'enfoncent dans la boue.
Lac	Lac de carrière de Boboyo	C'est une cicatrisation provenant de l'action de l'Homme sur la nature devenue le siège des eaux non tarissables des pluies et des ruissellements pris d'assaut par les crocodiles. Il a environ 10 m de diamètre et 20 m de long encaissé dans un creux.	A 5 km environ de Kaélé dans l'arrondissement de Kaélé	Accessible en toute saison
Autres sites	Réserve de faune de Ma Mbed Mbed	C'est l'un des projets pilote qui devra financier l'OMT dans le cadre du développement rural durable. C'est une large bande forestière de 30.245 ha environ disposant d'une abondante biodiversité.	A 102 km de Maroua et à 15 km de la ville de Kaélé à cheval entre les arrondissements de Guidiguis et Kaélé.	L'accès est difficile en saison de pluie

DR/TOUL, 2017

3.6. Sites touristiques dans le Département du Diamaré

Diamaré chef-lieu de la Région de l'Extrême Nord est un point de chute pour les passionnés de la fantasia et un véritable grenier de la tradition Peulh. Le Lamidat s'organise autour de la figure emblématique du chef, pivot de l'organisation sociale. La principale activité touristique réside dans le tourisme culturel.

Tableau 7 **:** *Sites touristiques dans le Département du Diamaré*

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Artisanat Marchés	Centre artisanal, le musée d'art local, le marché central	Autant d'atouts qui font de la ville de Maroua l'une des villes touristiques du Cameroun	Ville de Maroua	Bon accès
	Marché de Bogo	Très riche en couleur, marché frontalier tous les jeudis. Très grand marché de bétail ravitaillant toute la ville de Maroua	Arrondissement de Bogo	Accessible en toute saison

Classification des sites par nature	Dénomination	Caractéristiques	Localisation	Observation
Lamidats	Palais du Lamido de Maroua	Siège de la culture des autochtones de cette ville	Ville de Maroua	Bon accès
Grotte	Grotte de Méri	Impressionnante cavité souterraine naturelle sous forme d'un tunnel inachevé s'ouvrant à l'extérieur par un trou oral. Ce fut un lieu de refuge	A 37 km de Maroua dans l'arrondissement de Méri	Praticable en toute saison
Monts	Mont Makabaï	Lieu des recherches archéologiques	Ville de Maroua	Des randonnées diverses s'y déroulent de temps en temps
	Mont Marva	Mont historique portant le nom du 1er chef forgeron Guiziga à l'origine de la création de la ville de Maroua	Centre administratif de Maroua	Accessible en toute saison
	Mont à tete coiffée de Méri	Grenier de la population à une époque lointaine. L'ancienne chefferie est perchée au sommet de ce mont haut de 500m. il se dit que cette chefferie sera transformée en musée.	Dans la ville de Méri	Ce mont abrite une gigantesque grotte accessible en toute saison.
Autres	Tannerie de Ngassa	Lieu de conditionnement artisanal de diverses peaux à usage pour la maroquinerie	Dans la ville de Maroua	Accès facile en toute saison
	Chapelle de Douvangar	Forme en arc de 20 m de diamètre, joyau architectural en pierres. Les places assises sont en pierres.peut contenir environ 500 personnes	A 3 km de l'arrondissement de Méri	Accès facile en toute saison
	Champ de bataille de Ibba Sangué	Poche de résistance à l'occupation allemande en 1902	Dans la ville de Maroua	Accès impeccable en toute saison
	Champs irrigués	Cultures maraichères diverses	A l'entrée de la ville de Maroua et au bord du mayo- Tsanaga	Accès facile en toute saison

DR/TOUL, 2017

4. FORME ET CIRCUITS DE TOURISME DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD

Les formes de tourisme identifiées dans la Région de l'Extrême-Nord peuvent être regroupées en six principaux types :

- le tourisme culturel ;
- le tourisme sportif, de vision et de cure ;
- l'agro-tourisme ;
- l'écotourisme ;
- le tourisme d'excursion et de randonnée ;
- le tourisme nautique.

On dénombre cinq (5) circuits touristiques opérationnels dans la Région. Il s'agit des circuits : Safari/Sahel ; Safari Monts Mandara ; Découverte Savane ; Circuit Logone et Chari et Circuit Ma Mbed Mbed.

Malheureusement l'activité touristique dans la Région a payé un lourd tribut au contexte sécuritaire liée aux exactions de la secte terroriste Boko Haram.

Depuis 2014, le secteur du tourisme est pratiquement à l'arrêt dans la Région à cause des exactions et attentats terroristes liés à la secte Boko-Haram. Les sites touristiques de Rumsiki et Waza qui jadis étaient les plus fréquentés de la Région sont quasiment interdits. L'image de la Région est esquintée aussi bien au plan national (tourisme intérieur), qu'international (la Région de l'Extrême-nord est classée zone rouge par certaines ambassades). Norbert STEDE (2017) – Président Régional SPIHT

5. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE TOURISTIQUE

5.1. Offre culturelle

La culture des populations de l'Extrême-Nord est riche et diversifiée. L'architecture spécifique des cases Massa en forme ovale constitue un attrait unique. Les chefferies sont encore l'expression d'une organisation de la vie sociale d'un groupe de tribus qu'il représente et sont le résultat de processus de migrations et d'agrégations complexes. Les chefferies perçoivent le développement à la fois comme une opportunité pour renforcer leur prestige et leur puissance. Elles peuvent contribuer activement au succès ou à l'échec de toute opération comme les projets de développement touristique.

Photos 3 : *Chefferie traditionnelle*

Photos 4 : *Chefferie traditionnelle*

En dehors des musés et chefferies, plusieurs festivals sont organisés au cours de l'année pour promouvoir et pérenniser cette richesse culturelle. Les festivals sont organisés autour des grands groupes culturels (Sao, Kotoko, Tsanaga,…). La majorité des festivals est organisée durant la période Mars-Avril. Ces festivals sont des lieux par excellence pour les touristes, car durant cette période les visiteurs ont le privilège de découvrir ou de consommer les savoir-faire de ces groupes ethniques. La fantasia et son festival de couleur est une attractivité qui marque le séjour des visiteurs qui la vivent.

Photos 5:

Tableau 8 **:** *Principaux festivals culturels de la Région de l'Extrême Nord*

NONS DES FESTIVALS	LOCALISATION	PERIODE
FESTIVAL YELWATA MAROUA 1ER	Maroua	Décembre
FESTIVAL RENAM LAMIDAT DE MAROUA	Maroua	Mars -Avril
FESTIVAL TOKNA MASSANA	Yagoua (itinérant)	Mars -Avril
FESTIVAL KODOMA MOUSEYE	Yagoua (itinérant)	Mars -Avril
FESTIVAL KANURI (ACAK)	Mora et Kolofata (itinérant)	Mars -Avril
FESTIVAL SAO KOTOKO (FESTAT)	Kousseri	Mars -Avril
FESTIVAL DES PEUPLES MAFA	Mokolo	Mars -Avril
FESTIVAL YELWATA ZAMAÏ	Zamaï mokolo	Mars -Avril
FESTY TSANAGA	Mokolo	Mars -Avril
FESTIVAL DES PEUPLES DU LAMIDAT DE MOKOLO	Mokolo	Mars -Avril
FESTIVAL TABITAL POULAKOU (PEULH)	Maroua	Mars -Avril
FESTIVAL DJOKA RECORD	Maroua	Mars -Avril
FESTIVAL COMPAGNIE ANNOURA	Maroua	Septembre
FESTIVAL GBE – ZAH	Kaele	Mars –Avril
FESTIVAL AC GUI	Maroua	Mars –Avril
FESTIVAL FEO KAGUE	Yagoua et Kaele (itinerant)	Mars –Avril
FESTIVAL MOUSGOUM	Pouss	Mars –Avril
FESTY SAHEL	Maroua	Octobre

Source : DR-MINAC, 2017

5.2. Offre hôtelière

La DR/MINTOUL/EN (2018) repertorie 125 établissements d'hébergements autorisés dans la Région de l'Extrême-Nord et répartis dans les catégories 1, 2 et 3. Il est également recensé dans le paysage hôtelier, les établissements non classés (NC) ainsi que les établissements non autorisés (NA). Le tableau__ et la figure ___ présentent la répartition des établissements hôteliers par Département.

Tableau 9 **:** *Répartition des établissements hôteliers par Département et par catégorie*

Catégorie/Statut	Diamaré	Logone-et-Chari	Mayo-Danay	Mayo-Sava	Mayo-Tsanaga	Mayo-Kani	Total
3 étoiles	2	2	0	0	2	0	6
2 étoiles	5	1	0	0	0	1	7
1 étoile	34	15	5	2	2	1	59
NC	2	0	0	1	2	0	5
NA	9	13	12	3	7	4	48
Total	52	31	17	6	13	6	125

Source : DR/MINTOUL/EN, 2018

Figure 1 : *Répartition des établissements hôteliers par catégorie et Département*

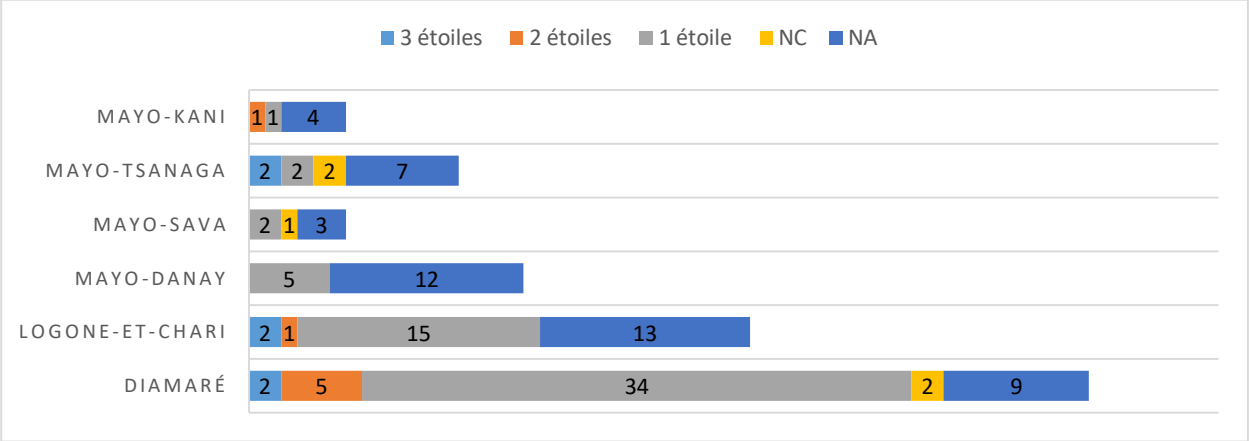

L'offre hôtelière de la Région est dominée par les hôtels 1 Etoile (76% des établissements hôteliers autorisés). Le Département du Diamaré qui abrite la principale métropole de la Région, concentre le plus grand nombre d'établissements hôteliers (41%). On note également une forte pénétration de l'informel dans le secteur avec 38% d'établissements hôteliers non autorisés.

Le sous-secteur de l'hôtellerie, à l'instar du secteur du tourisme en général a subit un très préjudice du fait du contexte sécuritaire lié à la secte terroriste Boko Haram. Ceci peut être illustré par l'évolution du chiffre d'affaire et des impôts du secteur hôtelier dans la Région dans la période de 2009 à 2017 (cf. Figure ____).

Figure 2: *Evolution du chiffre d'affaire et impôts du secteur hôtelier dans la Région entre 2009 et 2017*

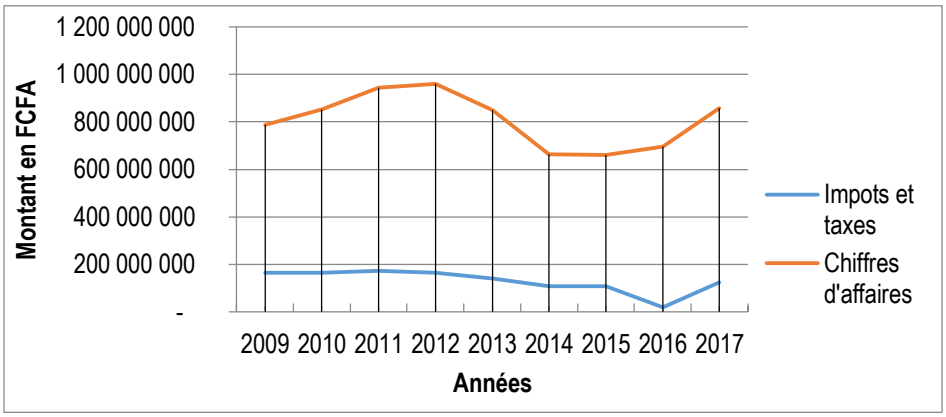

Source: DR/TOUL, 2017

Il apparait que de 2009 à 2012 le chiffre d'affaire du secteur hôtelier a fortement augmenté passant de 787.011.639 FCFA à 958 911 245.FCFA. Cette période de relance du secteur touristique sera par la suite perturbée par

l'insécurité. En 2014 le chiffre d'affaire du secteur hôtelier va ainsi diminuer à 663.916.891 FCFA. Avec le regain d'accalmie observé depuis 2017, on note une remontée progressive du chiffre d'affaire, ainsi que les impôts et taxes liés au secteur hôtelier.

5.3. Agences de tourisme dans la Région

En 2017 on dénombre 06 agences agrées de tourisme dans la Région, toutes basées à Maroua (Tableau 10)

Tableau 10 : *Agences de tourisme dans la Région*

N°	Dénomination	Catégorie	Observation
1	PORTE-MAYO VOYAGE	1ère	Chasse guidée
2	NORD-CAMEROUN EXPRESS TOUR	2ème	Organisation circuit touristiques
3	CAMEROUN EXTREME NORD SAFARI	2ème	Organisation circuit touristique
4	LARA-VOYAGE	2ème	Services guidés / Organisation de voyages
5	SOURO VOYAGE	1ère	Vente billet d'avion
6	AMAD TOURS	1ère	Organisation de voyages

Source : DR/MINTOUL, 2018

Ces agences de tourisme emploient des guides touristiques. Mais on recense également dans la Région une dizaine de guides touristiques répartis en guide nationaux et guides régionaux. Ces guides reconnus par le MINTOUL exercent à titre personnel ou alors sont employés par des agences touristiques nationales.

6. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES LIEES AU TOURISME ET LA CULTURE

Tableau 11 **:** *FFOM liées au tourisme et la culture*

Forces	Faiblesses
- Potentiel touristique riche et diversifié. La Région de l'Extrême-Nord est le principal centre d'intérêt du tourisme à l'extérieur ; - Existence de plusieurs festivals pour la promotion du patrimoine culturel de certains peuples de la Région; - Populations hospitalières et habituées aux contacts et échanges avec les étrangers ; - Existence d'un syndicat de patronal qui regroupe les promoteurs de tourisme, hôtellerie et loisirs ; - Volonté politique de promouvoir et développer le tourisme de la Région ;	- Infrastructures d'accueils insuffisantes ; - Faible promotion du potentiel touristique ; - Fiabilité contestée des données statistiques sur le tourisme aussi bien au niveau national que régional du fait de divers enjeux. Les données statistiques sur le tourisme sont aléatoires et dépendent des intérêts des acteurs (MINTOUL, tours opérateurs, etc.) ; - Absence de données statistiques au niveau de la DR/TOUL sur la fréquentation des différents sites touristiques ; - Sites touristiques peu ou pas aménagés. Plusieurs sites très intéressants ne sont pas exploités à l'instar de la réserve de Kalfou qui connait la migration des éléphants) ; - Aménagement de la réserve de Mambed-Mbed (Mayo-Kani) a été suspendu. Ce parc peut contribuer à sécuriser à faune du parc de Waza ; - Insuffisance des moyens/équipements pour la prospection des nouveaux sites ; - Insuffisance des efforts de promotion et de communication ; - Insuffisance des ressources humaines ; - Absence/Insuffisance de cadres de concertation pouvant impliquer tous les partenaires publics, privés, la société civile et les populations d'accueil selon les cas. Ceci fait perdre au secteur des possibilités de synergies de tous ordres ; - Absence d'une stratégie de développement du secteur ; - Absence de mécanismes appropriés de financement ; - Infrastructures routières en retard ;

	- Etablissements hôteliers de la Région pas à niveau. Le manque à gagner causé par l'insécurité liée au terrorisme a impacté l'entretien et la maintenance de ces établissements. - Faible expérience professionnelle des acteurs principaux (personnel du MINTOUL et opérateurs privés) par rapport au tourisme durable en général et à l'écotourisme en particulier. - Faible exploitation de toutes ses ressources tant naturelles qu'immatérielles ; - Absence des structures opérationnelles par nature d'interventions telles que le financement, la promotion, l'aménagement des sites touristiques ; - Insuffisance qualitative et quantitative des infrastructures et équipements touristiques ; - Des moyens inadaptés pour organiser et promouvoir les nouvelles formes de tourisme dans la localité - Faible développement de l'écotourisme - Coût élevé du transport aérien. Uniquement trois vols directs par semaine. Par ailleurs, les billets d'avion ne peuvent être achetés à l'étranger. - Les DD/AC n'ont été créées qu'en 2017. Ces délégations n'ont que des crédits de fonctionnement, pas de personnel, bâtiments et équipements. - Plusieurs sites culturels historiques non aménagés ou valorisés ; - Faiblesse des actions promotionnelles sur le tourisme de la Région de l'Extrême-Nord -
Opportunités	**Menaces**
- L'écotourisme est le principal potentiel à explorer dans la Région car ne nécessite pas un investissement lourd. C'est la forme de tourisme qui correspond le mieux à la Région (sites naturels diversifiés, cultures, traditions et plusieurs festivals) - Le site de Oudjila (Mayo-sava) est inscrit sur la liste d'attente de l'UNESCO ; - Provision dans le BIP 2018 (60 millions) pour la construction d'un village culturel ou maison de la culture dans le Département du Mayo-Sava. Ce sera le premier village dans la Région et abritera le bureau de la délégation départementale, un espace projection cinématographique, un espace exposition et un espace réunion. Le BIP 2019 prévoira l'équipement du village. - Le projet de village culturel s'inscrit dans un vaste programme du MINAC qui vise à doter chaque Département du Cameroun d'un village de la culture. - Le secteur touristique de la localité, à cause de son caractère transversal, a plus que tout autre, besoin de se doter d'un compte satellite dans la Comptabilité nationale afin de mieux faire valoir sa place dans le concert des secteurs porteurs au Cameroun.	- Le tourisme paie un lourd tribut au contexte sécuritaire lié à la secte Boko Haram et la compréhension que les ambassades portent à cela. - L'image de la Région est esquintée aussi bien au niveau national (tourisme intérieur) qu'au niveau international (la Région est déclarée zone rouge par certaines ambassades) ; - Les sites touristiques de Rumsiki et Waza qui jadis étaient les plus fréquentés de la Région sont quasiment interdits ; - Braconnage intense dans les réserves de faune ; - Le vandalisme, le braconnage et les difficultés d'accès aux sites touristiques ; - Présence des activités agricoles et pastorales dans le Parc de WAZA ; -

7. PROPOSITION DES STRATEGIES SUSCEPTIBLES D'AIDER A METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE A DES FINS DE DEVELOPPEMENT

L'élaboration desdites stratégies passe d'abord par une prise de conscience de l'importance du patrimoine et de ses différents enjeux, touristiques surtout. Par la suite, il s'agit d'investir dans le patrimoine dans le but de l'inventorier, et d'en assurer la conservation à des fins de valorisation. Les secteurs public et privé devront collaborer, car chacun a un rôle important à jouer dans ce processus. Dans ce sens, il faudrait par exemple élaborer des recensions des différentes ressources, élaborer des supports de communication et de publicité. On pourrait envisager la mise en place d'une agence dynamique avec des professionnels expérimentés, bien payés, qui auraient pour tâche de convaincre de grands partenaires de l'intérêt de développer des packages pour faire venir les touristes, organiser des charters et des points de vente dans les pays cibles avec de la publicité à travers le monde.

Une telle agence pourrait être gérée par un conseil d'administration réunissant les principaux partenaires publics et privés et fonctionnerait aussi comme une boite à idées. Mais tout cela devra être accompagné de dispositions sécuritaires convaincantes, à même de dissuader les touristes qui ont mis l'Extrême-Nord du Cameroun entre parenthèses, étant donné que les phénomènes de coupeurs de routes et de prise d'otages ne sont pas encore des souvenirs lointains pour eux. Il faut mentionner que : « la sécurité constitue une préoccupation qui concerne à la fois les visiteurs et les populations locales. Du fait des bouleversements engendrés par le développement touristique, le caractère durable de ce développement peut être affecté considérablement par une progression de l'insécurité qu'il est susceptible d'engendrer… » (Kinvi Logossah & Salmon, 2006 : 76-77). Du point de vue pratique, l'inventaire des différentes potentialités devrait s'accompagner de leur aménagement pour qu'elles deviennent des sites patrimoniaux connus et accessibles facilement.

Des évènements culturels à l'instar des salons d'artisanat, des festivals d'art et de la culture doivent être encouragés au niveau des communes, des Régions. Il faut saluer l'initiative de la commune de Maroua 1 qui a institué le festival culturel annuel Yelwata Maroua qui commence à attirer les visiteurs, si l'on s'en tient aux expatriés dont la présence a été observée entre 2010 et 2012. De telle initiative permettrait de faire prendre conscience aux uns et aux autres de son importance, surtout les populations qui entourent ces patrimoines et ignorent souvent leur potentiel économique. Il s'avère urgent de mettre à la disposition des communes à haut potentiel touristique des cadres chargés de réfléchir et d'élaborer des stratégies de promotion dudit secteur. Les étudiants des instituts des beaux-arts et des sciences du patrimoine qui ont été créés ces cinq dernières années au Cameroun constitueraient les candidats les plus indiqués. Il serait intéressant d'initier la création des clubs touristiques et clubs du patrimoine qui pourraient organiser des sessions de réflexion, mais aussi des activités pour enfants. Ceux-ci étant une priorité en termes de sensibilisation.

D'autre part, l'on ne saurait prétendre mettre en valeur le patrimoine sans placer la formation des professionnels au centre du dispositif. De concert avec les institutions académiques de la Région et de la sous-Région ou même à l'échelon international, les communautés territoriales décentralisées doivent accorder un intérêt particulier à cet aspect, car l'on ne saurait élaborer des politiques efficaces de mise en valeur du patrimoine sans des spécialistes en la matière. Il faut saluer la création d'un Département des Beaux-arts et des Sciences du Patrimoine à l'Institut Supérieur du Sahel de l'Université de Maroua auquel des moyens doivent être donnés pour former des professionnels de bon niveau. C'est une condition *sine qua non* pour que cette institution puisse devenir un cadre de formation pertinent. Une collaboration avec les institutions telles que l'Ecole du Patrimoine Africain basée au Bénin et l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte, qui forment des cadres supérieurs dans le domaine du patrimoine, serait utile à plus d'un titre. Il en est de même de la coopération décentralisée avec les collectivités locales d'autres pays en Europe et en Afrique de l'Ouest notamment.

L'implication des bailleurs de fonds et des institutions comme l'organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la Culture (Unesco), le World Wild Fund (WWW), le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), le Conseil International des Musées (ICOM), le Conseil

International des monuments et des sites (ICOMOS), l'OMT, les organisations non gouvernementales et la Banque Mondiale devraient être renforcée, car elles pourraient faire bénéficier à plusieurs niveaux dans le chantier de mise en valeur du patrimoine. L'exploitation du patrimoine de l'Extrême-Nord Cameroun à des fins touristiques pour le développement, nécessite des stratégies qui exigent la mise en place d'une synergie entre les acteurs multiples tant au niveau local, national qu'international. Les formes de tourisme à promouvoir doivent être en adéquation avec celles recommandées par l'OMT depuis quelques décennies, à savoir un tourisme responsable, éthique, solidaire, respectueux de l'environnement (écotourisme) (Ministère du tourisme (Mintour), 2003), des populations et de leurs cultures, et non des formes de tourisme incontrôlées. Il importe donc de rappeler la formule du sociologue Morris Fox qui constitue une mise en garde sur le dilemme de ce phénomène : *« le tourisme est comme le feu. Il peut [faire] bouillir votre marmite et incendier votre maison »* (Morris Fox in Ben Finney et Karen&Watson, (ed.), 1976 : 44).